

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : **ANTI-GERM NOVIRAL X3**
Numéro d'article : 12205
- . Numéro d'article : 12205
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Emploi de la substance / de la préparation Désinfectants de surface
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . Producteur/fournisseur :
ANTI-GERM France
AG France S.A.S.
Zone Industrielle Le Roineau
72500 Vaas
- Tel: +33 (0) 243467122
Fax: +33 (0) 243467005
web: www.anti-germ.fr
e-mail: info@anti-germ.fr
- . Service chargé des renseignements : MSDS@Anti-Germ.com
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence: N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

SECTION 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.
 - Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- . Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
 - C; Corrosif
 - R34: Provoque des brûlures.
 - Xn; Nocif
 - R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
 - Xn; Sensibilisant
 - R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
 - Xi; Irritant
 - R37: Irritant pour les voies respiratoires.
 - N; Dangereux pour l'environnement
 - R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 2)

F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

3.2.1 Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

3.2.2 Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 10 - <25%
EINECS: 270-325-2	diméthyles, chlorures
Reg.nr.: 01-2119983287-23-xxxx	C R34; Xn R21/22; N R50
	Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302
CAS: 111-30-8	glutaral 10 - <25%
EINECS: 203-856-5	T R23/25; C R34; Xn R42/43; N R50
Numéro index: 605-022-00-X	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens. 1, H334;
Reg.nr.: 01-2119455549-26-XXXX	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1, H317
CAS: 67-63-0	2-propanol 10 - <25%
EINECS: 200-661-7	Xi R36; F R11
Numéro index: 603-117-00-0	R67
	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
CAS: 7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium 5-<10%
EINECS: 230-525-2	C R34; Xn R22; N R50
Numéro index: 612-131-00-6	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302
CAS: 127036-24-2	Fettalkoholpolyglykolether 3-<5%
	Xn R22; Xi R41
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302
CAS: 6419-19-8	acide nitrilotriméthylénetriphosphonique 1-<2,5%
EINECS: 229-146-5	Xi R36/38
	Met. Corr.1, H290; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319

3.2.3 SVHC Non

3.2.4 Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface cationiques	15 - 30%
agents de surface non ioniques, phosphonates	< 5%

désinfectants, agents conservateurs (GLUTARAL)

3.2.5 Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.1.2 après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

4.1.3 après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer au moins 15 minutes.

Recourir à un traitement médical

(suite page 4)

F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 3)

. **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes et consulter un médecin.

. **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. **5.1 Moyens d'extinction**

. **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau.

. **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxide de carbone (CO)

. **5.3 Conseils aux pompiers**

. **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

. **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

. **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au section 13.

. **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

. **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas pulvériser / prévenir la formation des aérosols

. **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

. **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

. **Stockage :**

. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

. **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des alcalins (lessives).

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 4)

- . Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

111-30-8 glutaral

VME (France) Valeur momentanée: 0,8 mg/m³, 0,2 ppm
Valeur à long terme: 0,4 mg/m³, 0,1 ppm

67-63-0 2-propanol

VLE (France) Valeur à long terme: 980 mg/m³, 400 ppm
VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

. DNEL

111-30-8 glutaral

Inhalatoire Travailleur 0,25 mg/m³ (temps long d'expo., effets locaux)

. PNEC

111-30-8 glutaral

Eau	0,0025 mg/L (eau fraîche)
	0,00025 mg/L (eau de mer)
Sol	0,03 mg/kg (sol)
Sédiment	5,27 mg/kg (eau fraîche)
	0,527 mg/kg (eau de mer)

Traitements des eaux usées 0,8 mg/L (station de traitement des eaux usées)

. Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel :

. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

. Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre A/P2 (EN 141)

. Protection des mains : Gants de protection.

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 5)

- . **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)
Protection du visage (DIN 58214)
- . **Protection du corps :** Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- . **Indications générales.**
- . **Aspect:**
 - Forme : liquide
 - Couleur : jaune
- . **Odeur :** caractéristique
- . **Seuil olfactif:** non déterminé
- . **valeur du pH à 20 °C:** 1,5 (100%)
- . **Modification d'état**
 - Point de fusion : non déterminé
 - Point d'ébullition : > 80 °C
- . **Point d'éclair :** > 55 °C
- . **Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable
- . **Température d'inflammation :** 425 °C
- . **Température de décomposition :** non déterminé
- . **Auto-imflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- . **Limites d'explosivité :**
 - inférieure : non applicable
 - supérieure : Non déterminé.
- . **Propriétés comburantes**
- . **Pression de vapeur :** non déterminé
- . **Densité à 20 °C:** 1 g/cm³
- . **Vitesse d'évaporation.** non déterminé
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** soluble
- . **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : non déterminé
- . **Viscosité :**
 - dynamique à 20 °C: 15 mPas
 - cinétique : Non déterminé.
- . **9.2 Autres informations**

SECTION 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 6)

- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles**: Composés alcalins
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- Toxicité aiguë** :

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Oral LD50 397 mg/kg (rat)

Dermique LD50 780 mg/kg (rat)

111-30-8 glutaral

Oral LD50 158 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Inhalatoire LC50 (4 h) 0,48 mg/L (rat) (OECD 403)

7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Oral LD50 238 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation** :

- de la peau** : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

- des yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.

- Sensibilisation** :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- Indications toxicologiques complémentaires** :

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Provoque des lésions oculaires graves.

- Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Pas de suspicion d'effet mutagène.

Pas de suspicion d'effet cancérogène.

Pas de suspicion d'effet toxique sur la reproduction.

Pas de suspicion d'effet tératogène.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique** :

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

EC20 (30 min) 10 mg/L (Boue activée) (OECD 209)

EC50 (48 h) 0,03 mg/L (daphnia magna)

EC50 (96 h) 0,06 mg/L (Selenastrum capricornutum)

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 7)

LC50 (96 h) 1,7 mg/L (Truite arc-en-ciel)

111-30-8 glutaral

EC50 (48 h) (statique) 5,75 mg/L (daphnia magna)

EC50 (72 h) (statique) 0,6 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

LC50 (96 h) (statique) 9,4 mg/L (Lepomis macrochirus)

39 mg/L (Cyprinodon variegatus)

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Autres indications** : Elimination possible par flocculation ou adsorption par matériaux absorbants.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Autres indications écologiques** :

. **Indications générales** :

Très toxique pour organismes aquatiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

. **PBT**: Non applicable.

. **VPvB**: Non applicable.

. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation** :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

. **Catalogue européen des déchets**

16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

. **Emballages non nettoyés** :

. **Recommandation** :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

. **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

. **14.1 No UN**

. **ADR, IMDG, IATA**

UN1903

. **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 8)

. ADR

1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, glutaral), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

. IMDG

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, glutaral), MARINE POLLUTANT
DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, glutaral)

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR

. Classe
. Étiquette

8 (C9) Matières corrosives.

8

. IMDG

. Class
. Label

8 Matières corrosives.

8

. IATA



8 Matières corrosives.

8

. Class

. Label

. 14.4 Groupe d'emballage

III

. ADR, IMDG, IATA

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

III

. Polluant marin :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

. Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

. 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Matières corrosives.

l'utilisateur

80

. Indice Kemler :

F-A,S-B

. No EMS :

Acids

. Segregation groups

Non applicable.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

(suite page 10)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3
Numéro d'article : 12205

(suite de la page 9)

. Indications complémentaires de transport :

. ADR	5L
. Quantités limitées (LQ)	Code: E1
. Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	E
. IMDG	5L
. Limited quantities (LQ)	Code: E1
. Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, glutaral), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
. Prescriptions nationales :
. Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
. Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
. Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant
. Préparations dangereuses
Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
. Protection des travailleurs
Hygiène et sécurité au travail
Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs).
Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
. Protection de l'environnement
Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).
. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.04.2015

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

Numéro d'article : 12205

(suite de la page 10)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R11 Facilement inflammable.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

. **Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité et Réglementation Produits

. **Contact :** MSDS@Anti-Germ.com

. **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

. **Sources :** source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>